

Fiche 3

Halo autour du chômage et sous-emploi : définitions et nouvelles séries intégrant la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi

Des indicateurs complémentaires aux frontières du chômage : halo et sous emploi

Trois critères interviennent pour classer une personne comme chômeur au sens du BIT :

- ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence à propos de laquelle les personnes sont interrogées ;
- être disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- avoir effectué des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent (ou avoir trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois).

Cette définition du chômage (et de l'emploi) a été établie lors de la XIII^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail d'octobre 1982. Elle a été adoptée par la France dès 1982 et n'a pas changé depuis. Sa mise en œuvre en France a cependant évolué dans le temps, pour se rapprocher de l'interprétation communautaire définie par le règlement européen n° 1897/2000.

Ces critères restent pour partie conventionnels et conduisent à définir un concept de chômage qui peut paraître limitatif. La situation de certains individus vis-à-vis du marché du travail est parfois difficile à caractériser. Il est donc apparu nécessaire de définir des indicateurs complémentaires, visant à décrire des situations intermédiaires.

Certaines personnes sont proches du chômage mais ne remplissent pas tous les critères pour être classées comme chômeur au sens du Bureau international du travail. Elles font partie du « halo » autour du chômage. A l'inverse, certaines personnes en emploi à temps partiel souhaiteraient travailler davantage, ou d'autres travaillent moins que d'habitude pour des raisons économiques. Elles sont en « sous-emploi ».

1. L'Insee rénove et enrichit la mesure du halo du chômage

Le halo du chômage correspond à une catégorie intermédiaire, obtenue en « relâchant » un ou plusieurs des critères retenus pour définir le chômage.

▪ Dès 2008, l'Insee mesure le halo du chômage en France

En France, la définition du halo a été discutée dans le cadre d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS) en 2008¹, qui a recommandé de **retenir dans le halo toutes les personnes classées comme inactives, mais qui déclarent souhaiter travailler**, en distinguant au sein d'entre elles trois catégories :

- les personnes qui recherchent un emploi, mais sont non disponibles ;
- les personnes qui sont disponibles, mais ne recherchent pas d'emploi ;
- les personnes qui, bien que déclarant souhaiter travailler, ne sont pas disponibles et ne recherchent pas d'emploi.

Cette définition, retenue par l'Insee, a fait l'objet de publications trimestrielles et annuelles. Des séries longues ont également été publiées remontant à 1990.

¹ Rapport n°108 du Cnis « Emploi, chômage, précarité ; Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir », Jean-Baptiste de Foucauld, Michel Cézard, Marie Reynaud, septembre 2008.

- **À partir de 2011, Eurostat recommande à son tour une mesure du halo selon des critères différents de ceux retenus par l'Insee**

Plus récemment, Eurostat est intervenu sur les indicateurs complémentaires au chômage, dans le cadre d'un groupe de travail qui s'est réuni à partir de juin 2010 et dont les conclusions ont été arrêtées en 2011. Eurostat a commencé à publier des indicateurs complémentaires à partir de novembre 2011 et dans la foulée, plusieurs pays européens ont adopté les mêmes définitions d'indicateurs complémentaires.

Les définitions retenues par Eurostat diffèrent en partie de celles retenues précédemment par l'Insee. Eurostat retient fondamentalement deux catégories, contre trois dans la définition française, qualifiées de la façon suivante :

- les personnes à la recherche d'un emploi, mais pas immédiatement disponibles (« recherche et non disponible ») : indicateur 1 ;
- les personnes souhaitant travailler, disponibles mais pas à la recherche d'un emploi (« disponible et ne recherche pas ») : indicateur 2.

Ces deux catégories sont proches conceptuellement des deux premières catégories retenues par l'Insee en 2008. Par ailleurs, Eurostat ne retient pas la troisième catégorie retenue par l'Insee, celles des personnes souhaitant travailler, mais qui ne recherchent pas et qui ne sont pas disponibles.

Cependant, dans la mise en œuvre du calcul de l'indicateur 1 (« recherche et non disponible »), l'Insee avait jusqu'à présent une approche plus restrictive qu'Eurostat pour deux raisons :

- Eurostat inclut également dans cette catégorie les personnes cherchant un emploi mais pas de façon active, et qui sont disponibles pour prendre un emploi. Ces personnes étaient exclues de facto du halo français, car la question sur le souhait de travailler ne leur était pas posée. Ceci a été rectifié dans le questionnaire rénové mis en place en 2013 : la question sur le souhait de travailler est maintenant posée à toutes les personnes sans emploi ;
- Eurostat inclut dans cette catégorie toutes les personnes qui ont trouvé un emploi qui commence ultérieurement (à l'exception de celles qui sont disponibles pour travailler dans les deux semaines et qui ont trouvé un emploi qui commence dans moins de trois, puisque celles-ci sont considérées comme au chômage). Ce faisant, Eurostat considère que les personnes qui ont trouvé un emploi qui commence ultérieurement souhaitent *de facto* travailler, ou qu'elles sont en tous cas très proches du marché du travail.

- **À la faveur de la rénovation du questionnaire, l'Insee rénove et enrichit sa mesure du halo**

La rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi est l'occasion pour l'Insee de rénover la série sur le halo, en articulant la mesure avec les préconisations d'Eurostat. Toutefois, conformément au rapport « de Foucault », l'Insee continue de prendre en compte dans le halo une catégorie supplémentaire de personnes, non retenue par Eurostat : celle des personnes qui n'ont pas recherché d'emploi et qui ne sont pas disponibles à court terme, mais qui souhaitent néanmoins travailler.

Au total, alors qu'il aurait été chiffré à environ 850 000 personnes avec l'ancien questionnaire et selon l'ancienne définition, la nouvelle mesure du « halo » du chômage se monte à près de 1 300 000 personnes en 2013. L'augmentation de 453 000 personnes résulte pour moitié (223 000) de l'adoption de la nouvelle définition du halo et pour moitié (230 000) de l'impact du nouveau questionnaire de l'enquête.

Plus précisément, sur 2013, la rénovation du questionnaire modifie :

- à la baisse de 107 000 le nombre de personnes classées dans la population active au sens du BIT,
- à la hausse de 230 000 le nombre de personnes dans le halo du chômage
- et à la baisse de 123 000 le nombre de personnes classées comme inactives « pures », c'est-à-dire inactives et éloignées d'une situation de chômage

Halo : passage de l'ancien au nouveau concept du halo du chômage sur 2013

Halo – ancien concept Insee	841 000
Elargissement de concept	+ 223 000
Effet « nouveau questionnaire »	+ 230 000
Halo – nouveau concept Insee harmonisé au niveau européen	1 294 000
<i>dont : - personnes ayant recherché un emploi mais non disponibles (catégorie 1 Eurostat)</i>	<i>299 000</i>
<i>- personnes souhaitant travailler, disponibles, mais n'ayant pas recherché d'emploi (catégorie 2 Eurostat)</i>	<i>593 000</i>
<i>- personnes souhaitant travaillé, mais non disponibles et n'ayant pas recherché d'emploi (non comptabilisé par Eurostat)</i>	<i>402 000</i>

Au sein du halo, la composante la plus importante est celle des personnes disponibles et ne recherchant pas d'emploi (indicateur 2). Elle est deux fois plus importante que la catégorie des personnes non disponibles et recherchant un emploi (indicateur 1), alors que dans l'ancien concept retenu par l'Insee ces deux catégories étaient de taille équivalente.

▪ **Lien entre chômage au sens du BIT, inscription à Pôle emploi et situation déclarée spontanément par les personnes interrogées**

Le halo comme le chômage sont construits à partir de réponses à une batterie de questions factuelles posées aux personnes enquêtées. Ils ne se définissent pas par rapport à leur situation administrative vis-à-vis d'un organisme de placement ou par rapport à la situation dans laquelle elles se classent spontanément. Ces deux informations sont néanmoins recueillies de façon déclarative dans l'enquête. On peut ainsi croiser les trois composantes du halo avec ces deux variables (l'inscription auprès d'un organisme de placement ou la déclaration spontanée de la personne en tant que chômeur), ce qui permet de cerner la proximité de ces personnes au marché du travail.

Les résultats obtenus confirment que les personnes faisant partie du halo du chômage sont dans une situation intermédiaire entre chômage et inactivité pure. Leur proximité avec le marché du travail décroît suivant les catégories auxquelles elles appartiennent, légèrement lorsque l'on passe des personnes classées dans la première catégorie à celles classées dans la deuxième, plus nettement lorsque l'on passe de la deuxième à la troisième.

Chômage, composantes du halo et inactivité hors halo	% de personnes	
	se déclarant spontanément au chômage	se déclarant inscrites au service public de l'emploi
Chômeurs	91	84
Indicateur 1 : non disponibles et recherchant un emploi	66	64
Indicateur 2 : disponibles et ne recherchant pas d'emploi	66	53
Indicateur 3 : personnes souhaitant travailler, non disponibles et ne recherchant pas d'emploi	37	39
Inactifs hors du halo	3	3

Source : Enquête Emploi 2013.

Champ : population des personnes de 15-64 ans, en ménage ordinaire.

Lecture : parmi les personnes du halo non disponibles pour prendre un emploi et en recherche d'emploi, 66 % se déclarent au chômage et 64 % se déclarent inscrites à Pôle emploi.

2. L'Insee rénove la mesure du sous-emploi

La définition du sous-emploi renvoie celle retenue par le BIT en 1998 : ce sont les personnes à temps partiel qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi, auxquelles on ajoute les personnes ayant travaillé moins que d'habitude la semaine de référence pour des raisons économiques (chômage partiel, ralentissement des affaires, etc.) ou exceptionnelles (mauvaises conditions climatiques, etc.).

Le sous-emploi est ainsi défini comme la somme de trois indicateurs :

- les personnes à temps partiel, souhaitant travailler plus, disponibles pour le faire et à la recherche d'un nouvel emploi (indicateur 1) ;
- les personnes à temps partiel, souhaitant travailler plus, disponibles pour le faire, mais ne cherchant pas un nouvel emploi (indicateur 2) ;
- les personnes qui ont déclaré une période de chômage technique ou partiel la semaine de référence, quelle que soit leur quotité de travail (indicateur 3).

Pour sa part, Eurostat retient un concept de sous-emploi plus restreint, en ne retenant que les indicateurs 1 et 2.

S'agissant des deux premières catégories, le principal effet de la rénovation du questionnaire a consisté à rendre moins restrictive la question portant sur le souhait de travailler davantage : cette question est désormais posée en toute généralité, alors que le questionnaire précédent la posait à propos de la semaine de référence. Ce faisant, le nouveau questionnaire adopte une formulation qui est retenue également par Eurostat pour les indicateurs 1 et 2. Ceci rehausse le sous-emploi de l'ordre de 200 000 personnes.

En 2013, le sous-emploi total s'établit à 1 660 000 personnes en moyenne annuelle (respectivement 360 000, 1 180 000 personnes et 120 000 personnes pour les indicateurs 1, 2 et 3).

À l'occasion de la rénovation du questionnaire en 2013, l'Insee a reconstitué une série homogène sur la période 2003-2013.

Nombre de personnes dans le sous-emploi, données cvs

